



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 29 MARS 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre s'est réuni à la mairie le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures quarante-cinq, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

**Étaient présents** : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Marie-France REYMOND, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Emilie BORDIER (arrivée à 19h28), Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Annette FOUSSARD, Monsieur Guy DESILES, Monsieur Christophe RETIF, Madame Ghislaine MOUCHARD, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Madame Edith SACHER, Monsieur Sofiane KISSOUM.

**Absents excusés** : Madame Anita MENANT (donne procuration à Madame Emilie BORDIER), Madame Pascale MAYEUR (donne procuration à Madame Marie-France REYMOND).

**Absent non-excuse** : Monsieur Nicolas CAUCHAS

Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

Monsieur le maire demande à ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Prolongation d'un contrat d'accompagnement dans l'Emploi,
- Autorisation de signature d'un devis pour les études géotechniques pour le gymnase Guy Lacroix,

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 23 février 2024
- 2) Communication des décisions prises par le maire L 2122-22 CGCT
- 3) Affectation du résultat Budget Commune
- 4) Vote du Budget Primitif 2024 Budget Commune
- 5) Affectation du résultat Budget Camping
- 6) Vote du Budget Primitif 2024 Budget Camping
- 7) Affectation du résultat Budget Assainissement
- 8) Vote du Budget Primitif 2024 Budget Assainissement
- 9) Dotation scolaire pour le Groupe Scolaire de La Pléiade
- 10) Vote de la subvention de fonctionnement de l'école Sainte Marie de la Providence
- 11) Vote des subventions communales
- 12) Vote des taux de fiscalité 2024
- 13) Autorisation de signature d'un devis pour l'achat d'une balayeuse
- 14) Marché public : attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de passerelle rue Saint-Nicolas
- 15) Vote des tarifs de l'épicerie du camping municipal
- 16) Prolongation d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi
- 17) Autorisation de signature d'un devis pour les études géotechniques du gymnase Guy-Lacroix
- 18) Questions diverses

---

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à dix-huit heures quarante-cinq.

## 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2024

Délibération N°DCM-038-24

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2024 a été préalablement transmis par mail.

Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est donc adopté.

## 2- COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ARTICLE 1 2122-22 CGCT

Délibération N°DCM-038B-24

### Devis signés

Budget Commune

#### *Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)*

Boîte à clés	66,96 €
Fournitures espaces verts	1 719,12 €
Signalisation verticale	403,68 €
Panneaux de rues	193,97 €
Gardiennage	369,69 €
Location mobilière	66,00 €
Petite fourniture	23,52 €
Bouteille oxygène	91,20 €
Film – communication	1 575,00 €
Location de parquet	1 008,00 €
Contrôle légionnelle	276,46 €
Analyse de sol	114,00 €
Fournitures administratives	31,85 €
Formations agents	450,00 €

#### *Dépenses en investissement (devis en TTC)*

Fleurs artificielles	1 392,18 €
Eclairage	632,04 €

Budget Camping

#### *Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)*

Révision ordinateur portable	354,00 €
------------------------------	----------

#### *Dépenses en investissement (devis en TTC)*

Site internet	3 458,40 €
---------------	------------

### Droit de préemption

Monsieur le maire, informe des biens non préemptés depuis le 23 février 2024 :

- 13 route du Mans  
AM n°69 – 70 et 71 appartenant à M. Joël et Mme Catherine TABAREAU et Mme Danielle VRIGNAUD (DIA 006-2024)

### AUTRES

Le conseil municipal prend acte des décisions énoncées ci-dessus.

## 3- AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

Délibération N°DCM-039-24

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 le 23 février 2024

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître  
- un excédent d'exploitation de 297 937,67 €

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur l'affectation du résultat au budget COMMUNE  
comme ci-dessous :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023</b>	
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</b>	
- Résultat de l'exercice	297 937,67 €
- Résultats antérieurs reportés	0 €
<b>RÉSULTAT A AFFECTER</b>	<b>297 937,67 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N-1</b>	
- Résultat de l'exercice	166 356,54 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	- 153 668,90€
- Besoin de financement	0,00 €
<b>AFFECTATION</b>	
- Affectation en réserves 1068	297 937,67 €
- Report en fonctionnement 002	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat proposée ci-dessus du budget commune.

#### **4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET COMMUNE**

Délibération N°DCM-040-24

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 :

↳ Fonctionnement :

*Dépenses* : 1 545 294,10 €  
*Recettes* : 1 545 294,10 €

↳ Investissement :

*Dépenses* : 1 836 139,95 €  
*Recettes* : 1 836 139,95 €

Arrivée de Madame Emilie BORDIER à 19h28.

Au vu de la nouvelle nomenclature budgétaire M57, le Conseil municipal sera amené à fixer le pourcentage de fongibilité des crédits entre chapitre, dans la limite maximale de 7,5%. Le chapitre dépenses imprévues n'existe plus avec la nomenclature M 57.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de la commune 2024, et fixe à 7,5% la fongibilité des crédits entre chapitres.

#### **5- AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET CAMPING**

Délibération N°DCM-041-24

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 le 23 février 2024

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître  
- un excédent d'exploitation de 29 637,18 €

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur l'affectation du résultat au budget CAMPING comme ci-dessous :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023</b>	
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</b>	
- Résultat de l'exercice	29 637,18 €
- Résultats antérieurs reportés	0 €
<b>RÉSULTAT A AFFECTER</b>	<b>29 637,18 €</b>
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N-1</b>	
- Résultat de l'exercice	12 084,97 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	0,00 €
- Besoin de financement	0,00 €
<b>AFFECTATION</b>	
- Affectation en réserves 1068	0,00 €
- Report en fonctionnement 002	29 637,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat proposée ci-dessus du budget camping.

### 6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET CAMPING

Délibération N°DCM-042-24

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 :

↳ Fonctionnement :

*Dépenses* : 159 325,90 €  
*Recettes* : 159 325,90 €

↳ Investissement :

*Dépenses* : 60 836,96 €  
*Recettes* : 60 836,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif camping 2024.

### 7- AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération N°DCM-043-24

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 le 23 février 2024

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un déficit d'exploitation de 14 801,00 €

Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur l'affectation du résultat au budget ASSAINISSEMENT comme ci-dessous :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023</b>	
<b>RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1</b>	
- Résultat de l'exercice	- 14 801,00 €
- Résultats antérieurs reportés	0 €
<b>RÉSULTAT A AFFECTER</b>	<b>- 14 801,00 €</b>

<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N- 1</b>	
- Résultat de l'exercice	105 971,09 €
- Résultats antérieurs reportés	457 951,02 €
- Solde des restes à réaliser	17 039,70 €
- Besoin de financement	0,00 €
<b>AFFECTATION</b>	
- Affectation en réserves 1068	0,00 €
- Report en dépense de fonctionnement 002	14 801,00 €
- Report en recette d'investissement 001	563 922,11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat proposée ci-dessus du budget assainissement.

### **8- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Délibération N°DCM-044-24

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 :

↳ Fonctionnement :

*Dépenses* : 134 509,00 €  
*Recettes* : 134 509,00 €

↳ Investissement :

*Dépenses* : 668 286,89 €  
*Recettes* : 668 286,89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif assainissement 2024.

### **9- DOTATION SCOLAIRE POUR LE GROUPE SCOLAIRE DE LA PLEIADE**

Délibération N°DCM-045-24

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la dotation pour le groupe scolaire de La Pléiade pour l'année 2024 à 4 500 €.

Madame Sacher s'interroge sur la méthode de calcul.

Le nombre d'élèves étant relativement stable, la somme attribuée est la même que l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer la dotation à 4 500 € pour l'année 2024.

### **10- VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE MARIE DE LA PROVIDENCE**

Délibération N°DCM-046-24

Comme chaque année, Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale que l'école Sainte Marie de la Providence doit bénéficier d'une subvention de fonctionnement. Pour 2024, elle s'élève à 19 210 €, suivant la convention passée avec l'établissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 13 voix pour et 1 abstention, de valider la subvention de fonctionnement pour l'année 2024 à 19 210 € pour l'école Sainte Marie de la Providence.

### **11- VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2024**

Délibération N°DCM-047-24

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions d'attribution des subventions, étudiées par la commission des finances :

	Montant de la subvention
A FOND LA CAISSE	500 €
AMICALE DES CHASSEURS	100 €
AMICALE DES PECHEURS La Chartre Ruillé Lhomme	300 €
AMIS DE L'ORGUE	400 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES Collège Pierre de Ronsard	450 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES de l'école de La Pléiade	200 €
ASSOM'NANBULE	400 €
BASKET BALL (ASC)	700 €
BIENVENUE POUR MIEUX VIVRE	25 €
CASTEL DANSE	200 €
CLUB GÉNÉRATIONS MOUVEMENT de LA CHARTRE	300 €
COMITÉ DE JUMELAGE	1 500 €
COMITÉ DES FÊTES SUR LE LOIR	4 000 €
FOOTBALL CLUB VAL DU LOIR	600 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE de LA CHARTRE	280 €
KARATE CLUB du VAL DU LOIR	150 €
LA CHARTRE ASSOCIATION PONGISTE	350 €
PARADIS	1 250 €
PETANQUE VLP 72	400 €
ASSOCIATION DES COURSES HIPPIQUES	300 €
TENNIS CLUB VAL DU LOIR	400 €
TUDO BEM	300 €
UNACITA	200 €

ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	75 €
CINÉAMBULE 72	411 €
CONCILIATEURS DE JUSTICE	500 €
DON DU SANG	50 €
RESTOS DU COEUR	300 €
Chambre des métiers et de l'artisanat de Joué les Tours 50 € x 1 élève	50 €
Collège Pierre de Ronsard voyage scolaire 50 € x 21 élèves	1 050 €
Collège de Bercé voyage scolaire 50 € x 1 élève	50 €
MFR Verneuil le Chétif 50 € x 1 élève	50 €
Lycée Racan voyage scolaire 50 € x 1 élève	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 891 €</b>

ECOLE SAINTE MARIE (Noël des enfants)	300 €
GROUPE SCOLAIRE DE LA PLÉIADE (Noël des enfants)	300 €

Subvention attribuée au CCAS : 9 300 €

Subvention attribuée au SPIC camping municipal : 45 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de valider l'attribution des subventions comme proposé ci-dessus.

## **12- VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024**

**Délibération N°DCM-048-24**

Monsieur le Maire indique qu'il faut voter les taux de fiscalité pour 2024.

Il propose à la municipalité de garder les mêmes taux de fiscalité que 2023 et indique que la commune de La Chartre-sur-le-Loir reste la commune avec un taux des plus faibles du territoire.

Taux Taxe Foncière Bâti : 35.52

Taux Taxe Foncière Non Bâti : 29.64

Taux Taxe d'Habitation : 12.64

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer ces taux pour 2024.

## **13- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA BALAYEUSE**

**Délibération N°DCM-049-24**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale d'étudier les deux propositions qui ont été reçues. L'une concerne une balayeuse HAKO et l'autre une balayeuse Karcher. Il présente les différences essentielles entre les deux choix, techniquement et financièrement.

Monsieur Desiles explique qu'il n'est pas contre l'achat de la balayeuse, mais demande si cet achat est conditionné avec le non remplacement d'un employé municipal.

Monsieur le Maire précise qu'il y a 4 emplois actuellement. Le vote de ce soir ne concerne pas la suppression d'un poste. Il y a actuellement 4 postes, avec un agent en arrêt. La question se posera ultérieurement.

Monsieur Desiles intervient en demandant si cela sera dans le futur une condition pour la suppression d'un poste. Depuis que le conseil municipal a été installé, il est souvent dit que les agents techniques ont trop de travail et que depuis l'arrivée d'un agent tout semble mieux aller.

Monsieur le Maire indique que les services techniques s'organisent différemment avec de meilleurs résultats. En revanche, un agent supplémentaire sera de toute façon recruté pour l'été.

Madame Bordier déclare que beaucoup d'idées sortent des réunions du comité consultatif développement durable et que les agents n'ont pas le temps de réaliser les actions préconisées lors de ce comité consultatif.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de voter une diminution d'effectif.

Monsieur Desiles rappelle que le projet avait été évoqué comme une suppression de poste et qu'en deux ans le matériel se trouverait ainsi remboursé.

Monsieur le Maire explique que pour le moment c'est un essai de fonctionnement à trois, en accord avec le responsable du service et les agents techniques en poste. Il y aura une quatrième personne recrutée pour l'été. Il n'est pas question ici de voter une baisse d'effectif.

Madame Bordier insiste sur le fait que des idées telles que des décorations de Noël fabriquées par les agents, en bois, n'ont jamais pu voir le jour car les agents étaient débordés.

Monsieur le Maire indique qu'il est surpris de ces demandes car il n'a pas de retour de ce qui se dit au sein des comités consultatifs. Par exemple, il n'a jamais entendu parler des décorations en bois.

Madame Bordier souhaite avoir une alternative pour dégager du temps aux agents et faire, par exemple ces décorations de Noël.

Monsieur le Maire indique que tous les lundis soirs une réunion d'information est faite, et qu'à cette occasion il n'a pas de retour sur les travaux des comités consultatifs.

Madame Bordier confirme que la création de ces comités était un point fort du programme de cette liste mais qu'ils n'arrivent pas à vivre.

Monsieur le Maire rappelle que des élus ont la responsabilité d'un comité consultatif. Il a en charge le comité sécurité routière et qu'après chaque réunion, il fait un retour de ce qui s'est dit et des expériences qui seront mises en œuvre.

Madame Bordier exprime son mal-être de ne pas avoir de retour de ces comités qui se tiennent ; elle ressent les réunions du lundi comme des réunions d'information et non de réflexion. Par exemple, le comité développement durable a évoqué les composteurs collectifs. Mais il faudrait réfléchir sur leur fonctionnement et qu'un agent technique puisse être mis à contribution. Ces demandes seraient à prendre en considération dans le cadre de l'organisation du service technique. Elle n'a pas été au courant le lundi soir pour l'achat des fleurs artificielles par exemple.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a sans doute des améliorations à apporter aux réunions hebdomadaires. Il précise que ces réunions ont été mises en place dans un vrai but démocratique afin que tous les élus, et pas seulement les adjoints, comme cela se faisait avant son mandat, soient informés très régulièrement.

Madame Bordier raconte qu'une réflexion est engagée sur le fleurissement par des plantes moins gourmandes en eau.

Monsieur le Maire s'appuie sur l' élu responsable du fleurissement et indique que la commune achète déjà de telles plantes. Les plantes artificielles ont été commandées uniquement pour les fenêtres de la mairie afin de préserver la façade qui s'abîme avec les arrosages.

Madame Reymond évoque la possibilité de discuter le lundi soir des devis qui ont été reçus au cours de la semaine, à part si cela concerne des choses urgentes.

Monsieur le Maire est d'accord pour que les devis soient débattus le lundi soir. Il souhaite que chaque responsable fasse un retour de l'activité des comités lors de ces points hebdomadaires.

Madame Bordier regrette que les propositions faites par les comités n'arrivent jamais en discussion au conseil municipal.

Monsieur le Maire regrette également que les élus n'aient pas eu connaissance de ces propositions.

Madame Sacher intervient pour dire qu'elle ne sait pas comment gérer le comité dont elle a la charge puisque seulement trois personnes s'étaient déplacées lors de la première réunion. Aussi, elle n'a pas de marge de manœuvre, notamment financière. Dès qu'une demande pourrait être faite, il y aura forcément un blocage si des demandes ayant des incidences financières sont faites, alors que de l'argent est mis pour des plateaux ralentisseurs par exemple. Elle ne sait pas trop quoi faire avec ce comité.

Madame Bordier insiste sur le fait qu'il faut une réelle volonté politique de porter ces projets ou de soutenir les propositions.



Monsieur le Maire souhaite que cette réflexion fasse l'objet d'un débat lors de la prochaine réunion hebdomadaire des élus.

Monsieur le Maire revient à la proposition initiale qui concernait la balayeuse. Il présente la façon de travailler qu'impliquerait l'acquisition de ce matériel par rapport à aujourd'hui.

Monsieur Aubert reste sur sa position de rachat d'une balayeuse tirée par le tracteur et d'une balayeuse manuelle dans les rues.

Monsieur le Maire indique que dans toutes les villes de taille équivalente le matériel a changé et qu'il conviendrait aussi que la commune de La Chartre ait un matériel adapté récent.

Monsieur Aubert raconte qu'à l'époque il balayait avec un collègue tous les samedis matins.

Monsieur le Maire lui confirme que l'époque n'est plus la même et que les choses ont évolué.

Monsieur Bordier souhaite que les agents techniques aient du matériel adapté pour mener à bien leurs tâches.

Monsieur le Maire soumet donc une première question :  
Qui souhaite acheter l'une de ces deux machines proposées ?

Le conseil municipal souhaite l'acquisition de ce type de matériel par 6 abstentions, 1 contre et 7 voix pour.

Madame Reymond demande s'il serait possible d'avoir un prêt d'une machine avant la livraison pour balayer les rues rapidement. Monsieur le Maire lui précise que cela sera demandé à la société auprès de laquelle sera achetée la balayeuse.

Monsieur le Maire soumet la question de savoir laquelle des deux machines le conseil souhaite acquérir :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 votes pour – 6 abstentions et 1 vote contre, décide de procéder à l'achat de la machine Karchër, moyennant la somme de 82 677,19 € HT et autorise le maire à signer les documents s'y rapportant.

#### **14- MARCHE PUBLIC : ATTRIBUTION D'UN MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE PASSERELLE RUE SAINT NICOLAS**

Délibération N°DCM-050-24

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour procéder au recrutement d'un maître d'œuvre pour la construction et l'aménagement de la passerelle sur la parcelle rue Saint-Nicolas.  
3 offres ont été reçues.

Après l'analyse des offres, il apparaît que le candidat INGERIF est le mieux-disant, avec une note de 88/100, et moyennant un prix de 18 200 € HT, pour la tranche ferme.

Monsieur le Maire indique qu'il suffira de retenir un paysagiste dans un second temps pour la partie aménagement paysager. Il convient donc de ne pas retenir la tranche optionnelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le cabinet INGERIF, offre la mieux disante, pour la tranche ferme, pour un prix de 18 200 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

#### **15-VOTE DES TARIFS DE L'ÉPICERIE DU CAMPING MUNICIPAL**

Délibération N°DCM-051-24

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de voter les tarifs pour la mise en place de l'épicerie au camping municipal dès l'ouverture de la saison :

Description	Prix de vente
<b>Liquide</b>	
Cristalline 1,5L	1,50 €
Cristalline 0,5L	0,80 €
Perrier 1L	2,50 €
Coca 1,25L	3,00 €
Jus d'orange 1L	3,00 €
Pack bière	14,00 €
Box bière	16,00 €
Bouteille Jasnières	13,00 €
Bouteille Jasnières Supérieur	17,00 €
Bouteille pétillant blanc	10,00 €
Bouteille pétillant rosé	10,00 €
Bouteille rouge Pineau d'Aunis	7,00 €
Bouteille Coteaux du Loir Blanc	11,00 €
<b>Alimentaire sec</b>	
Chips	2,00 €
Stick Café	3,00 €
Café 250g	5,00 €
Filtre à café	2,00 €
Galette bretonne crf 2x125g	2,00 €
Chupa Chups	4,00 €
Pâtes 500g	2,50 €
<b>Produit entretien &amp; maison</b>	
Liquide vaisselle	4,00 €
Éponge	3,00 €
Essuie-tout	4,00 €
Charbon de bois	10,00 €
Rouleau papier toilette (le rouleau)	0,50 €
<b>Souvenir OTVL</b>	
Kit topo carte OTVL	15,00 €
Gourde	6,00 €
Ponchos	2,00 €
Protège-selle	3,00 €
Rustines	1,00 €
Sac tote-bag	4,00 €
Tablier enfant	9,50 €
T-Shirt enfant	7,00 €
<b>Parures Housse de couette</b>	
90 x 190	10,00 €
140 x 190	12,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les tarifs ci-dessus.

## 16- PROLONGATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Délibération N°DCM-052-24

Monsieur le Maire rappelle qu'un agent a été recruté en contrat CAE pour 9 mois, au service administratif. Ce contrat se termine au 30 avril. L'agent peut bénéficier d'une prolongation de son contrat entre 6 mois minimum et 9 mois maximum.

Monsieur le Maire propose la prolongation de ce dispositif pour une durée de 9 mois, en tant qu'agent administratif polyvalent, pour une durée hebdomadaire de 35 h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider cette proposition.

## **17- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LES ETUDES GEOTECHNIQUES POUR LE GYMNASSE GUY LACROIX**

Délibération N°DCM-053-24

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des études géotechniques doivent être effectuées au niveau du gymnase Guy LACROIX, dans le cadre du projet de rénovation. Le montant du devis de l'entreprise FONDASOL s'élève à 7 554 € TTC. N'ayant délégation pour signer les devis qu'à hauteur de 7 000 €, le conseil municipal doit se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer le devis et à engager la dépense.

## **18- QUESTIONS DIVERSES**

### **Cérémonie du 8 Mai**

Le programme est le suivant :

9h15 rassemblement à la gendarmerie, 9h30, rassemblement au Monument aux Morts avenue des Déportés, 9h45 rassemblement place de l'Hôtel-de-Ville, 10h15, vin d'honneur.

Monsieur le Maire informe que les deux écoles primaires souhaitent faire un chant commun.

### **Elections européennes**

La commission de contrôle des listes électorales se tiendra le 16 mai à 16h10.

Les permanences du 9 juin se tiendront de la façon suivante :

<b>HORAIRES</b>	<b>NOMS/PRÉNOMS</b>		
08 h 00 - 10 h 30	Annette FOUSSARD	Edith SACHER	Marie-France REYMOND
10 h 30 - 13 h 00	Emilie BORDIER	Sofiane KISSOUM	Marie-France REYMOND
13 h 00 - 15 h 30	Marie-Dominique GILLE-AYBES	Christophe RETIF	Guy DESILES
15 h 30 - 18 h 00	Annette FOUSSARD	Edith SACHER	Marie-France REYMOND

**Prochaine réunion de Conseil municipal :** Lundi 6 mai 2024 à 20h30.

*Séance levée à 22h18.*

Signatures :

**Le Maire**

**La secrétaire de séance**

**Michel DUTHEIL**

**Marie-Dominique GILLE-AYBES**